

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOULEC'H DU JEUDI 1<sup>ER</sup> JUILLET 2010**

*En hommage à Romain DUVAL, employé communal décédé le 14 juin, les membres du Conseil Municipal ont observé une minute de silence, en début de séance.*

## **TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Maire a tenu à rendre hommage à Jean ROUXEL, Adjoint au développement durable, qui a œuvré pour ce transfert de compétences. Jean ROUXEL a ensuite rappelé l'historique de ce dossier, très contesté à l'origine par quelques collectivités membres. Néanmoins, les 6 mois d'études réalisées par trois cabinets externes (aspects technique, juridique, financier) ont permis d'aboutir à un compromis prenant en compte les exigences de chacun. Bien que non totalement satisfaisant sur le plan du service public qui suppose un service de qualité équivalente et pour un prix équivalent sur un territoire donné, ce qui n'est pas le cas, cet accord pose les bases d'une gestion publique de l'assainissement qu'il aurait été impossible de mettre en place au sein de petites collectivités notamment pour des raisons de taille.

Après débat, les élus ont approuvé, à l'unanimité, le projet de révision statutaire de Lannion Trégor Agglomération en vue de transférer à la communauté la compétence « assainissement collectif » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## **GROUPEMENT DE COMMANDE DE PRODUITS BIOLOGIQUES POUR LES RESTAURANTS SCOLAIRES**

Le Maire a rappelé qu'environ 50 % des denrées alimentaires fournies au restaurant scolaire sont d'origine biologique. Afin d'améliorer l'approvisionnement tout en réalisant des économies d'échelle, le Conseil décide d'adhérer au groupement de commandes de denrées biologiques initié par Lannion Trégor Agglomération qui travaillera également sur le développement de filières locales et de la consommation de produits biologiques. La ville de Lannion sera le membre coordonnateur du groupement de commandes et la communauté d'agglomération prendra en charge les frais de constitution du groupement.

## **RECRUTEMENT D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE)**

Le Maire a présenté le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I.) entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010 qui reprend les dispositions du C.A.E.. Considérant que ce dispositif facilite l'insertion professionnelle des personnes sans emploi, le Conseil décide le recrutement d'un C.A.E., pour une durée de 12 mois, à raison de 24 H/semaine, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010, pour assurer essentiellement des missions d'animation sur le temps périscolaire.

## **ETUDE DE REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

Compte tenu des nouvelles réglementations et des contraintes environnementales et urbanistiques liées à la révision du PLU, il est nécessaire de réviser le zonage d'assainissement au niveau du bourg sur les secteurs urbanisés ou urbanisables non desservis par l'assainissement collectif. L'offre du cabinet ABC (Assainissement Bretagne Concept) est retenue pour réaliser cette étude, pour un montant de 3 240 € HT.

## **REVISION DU PLU**

Les élus reprennent la révision du PLU. Une réunion avec le cabinet d'études est programmée lundi 5 juillet. Des rencontres ont eu lieu avec le Comité Bassin Versant du Léguer afin de recenser le bocage. Il est rappelé que des élus pourraient, à l'occasion de ce recensement, être amenés à pénétrer dans certaines propriétés.

## **COMPTE RENDU DU DEBAT SUR LES INFRASTRUCTURES ROUTIERES A LTA**

Considérant la nécessité de répondre à l'urgence sociale en cette période de crise économique, les élus de PLOULEC'H se sont positionnés pour la construction d'un pont sur le Léguer afin de développer le sud du territoire de l'agglomération et notamment la zone d'activités de Bel Air. Lannion-Trégor Agglomération ayant retenu comme priorité la réalisation d'une rocade sud, le Maire et Emile LE QUEMENT, 1<sup>er</sup> adjoint, délégués communautaires, se sont abstenus de voter le projet de territoire lors du conseil communautaire.

### **AMENDEMENT LE FUR**

Le Conseil demande le retrait de l'amendement déposé par Marc LE FUR, Député UMP des Côtes d'Armor, proposant de relever les seuils à partir desquels une autorisation devient obligatoire pour un élevage porcin (de 450 actuellement à 2 000 porcs) et pour les poulaillers (de 30 000 à 40 000 places). « A l'heure où les marées vertes envahissent nos plages, où les algues bleues prolifèrent dans nos rivières, cette loi serait une trahison des engagements pris par le gouvernement pour lutter contre ces pollutions et une capitulation devant les pollueurs. »